

À la une

La réforme de la facturation électronique et la banalisation des honoraires

étude par Benjamin PITCHO

À partir du 1^{er} septembre 2026, les avocats devront émettre des factures électroniques. Un mécanisme destiné à renforcer la transparence financière et la lutte contre la criminalité, mais qui menace leur secret professionnel en banalisant leurs honoraires et leurs missions.



© Destina_AdobeStock

Actualité

Extension du droit de visite des bâtonniers dans les lieux de privation de liberté

focus

Procès de la DZ Mafia : quels enseignements tirer des débordements ?

focus

Doctrine

Incidences de la réforme du crédit à la consommation sur l'assurance-emprunteur

note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous Ord. n° 2025-880, 3 sept. 2025

Jurisprudence

L'accès à la profession d'avocat dans l'œil du principe d'égalité

note par Dominique PIAU sous CE, 6^e-5^e ch. réunies, 13 mars 2026 (2 arrêts)

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Rémi DALMAU

Professeur à l'université de Lorraine

• Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT

Professeur à l'université Sorbonne Paris Nord

• Vincent MALASSIGNÉ

Professeur à CY Cergy Paris Université

AVEC LA PARTICIPATION DE

Jean-Baptiste BARBIÈRI, Marie BOUTRON-COLLINOT, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Romain DUMONT, Victor GRILLO, Diane LAMARCHE, Xavier LEMARÉCHAL, Célia MAYRAN, Claire-Anne MICHEL, Laurine TEIXEIRA, Henri VEILLON et Lucie WATRIN



 FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2026

MERCREDI 25 NOVEMBRE 2026
9H-17H / PARIS 7^e

Save the date !

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**.



DIRECTION SCIENTIFIQUE

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, administrateur de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

Intervenants à venir



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers



VALIDATION DE LA FORMATION

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec **l'éclairage d'un magistrat**

Questions et débats

12H30-14H00 : Déjeuner assis

Cas pratiques

Des mises en situation permettant la discussion selon un **mode contradictoire avec un panel d'avocats**

Questions et débats

17H00 : Fin de la formation

Un support de formation pratique sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation



Découvrir Les Entretiens du dommage corporel

Retrouvez en vidéo le concept présenté par les intervenants, les témoignages des participants et l'ambiance de la formation !

youtube.com/@Lextenso/videos



MODALITÉS D'ACCUEIL

La formation se tiendra à nouveau dans le **grand amphithéâtre Lavoisier de la Maison de la Chimie**, un cadre reconnu pour son confort et son accessibilité.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous pouvez adresser un e-mail à relationclients@lextenso.fr / Tél : 01 40 93 40 40

Pas de captation ni d'autres sessions organisées.



Programme et inscription :
<https://lext.so/IKZzwV>
Date limite d'inscription :
le mardi 24 novembre à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

Tarif Avocats Jeunes professionnels :
sur présentation d'un justificatif de statut dans les 5 premières années suivant la prestation de serment : **803,25 € HT**
(963,90 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2026

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 662,63 € TTC

Recueils + table seuls : 642,21 € TTC

Journal, recueil + table : 893,38 €

Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 739 €

Journal, recueil + table : 979 €

Abonnement feuilletable numérique : 269 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 748 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement,
sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.

La fouille de textes et de données est interdite conformément
à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL490g7 ■ Extension du droit de visite des bâtonniers dans les lieux de privation de liberté 3
- GPL490i3 ■ De nécessaires ponts à construire entre justice et psychiatrie 4
- GPL490f2 ■ Procès de la DZ Mafia : quels enseignements tirer des débordements ? 5
- GPL490f0 ■ À Bordeaux, le TJ ouvre un pôle dédié aux affaires civiles en dehors du site historique 7
- GPL490h3 ■ Rapport d'activité 2025 du CSM : l'État de droit, encore et toujours 8
- GPL489i5 ■ Des cordonniers bien mal chaussés...
libres propos par Thomas BAUDESSON 9


Technique

- GPL490h4 ■ La réforme de la facturation électronique et la banalisation des honoraires
étude par Benjamin PITCHO 10

Doctrine

- GPL486i0 ■ Incidences de la réforme du crédit à la consommation sur l'assurance-emprunteur
note par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE sous Ord. n° 2025-880, 3 sept. 2025 12

Jurisprudence

- GPL490e8 ■ L'accès à la profession d'avocat dans l'œil du principe d'égalité
note par Dominique PIAU sous CE, 6^e-5^e ch. réunies, 13 mars 2026 (2 arrêts) 15
- GPL489x5 ■ L'art de demander la prorogation des effets du commandement valant saisie ou la nécessité de déposer des conclusions
note par Florian ROGER sous Cass. 2^e civ., 5 mars 2026 19
- GPL489w9 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- GPL489j2 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26
- GPL489m0 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage
par Lilian LARRIBÈRE en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL489m0> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

29

Sous la responsabilité scientifique de

Rémi DALMAU, Olympe DEXANT-DE BAILLIENCOURT et Vincent MALASSIGNÉ

Retrouvez la semaine prochaine sur la Base Lextenso le hors-série dématérialisé
sur le colloque annuel de l'association Droit & Commerce